



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2025-01-16

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de partenariat entre la commune et l'association « Les Amis du Terroir » pour pérennisation.

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pérenniser le partenariat cité en objet et d'appliquer les nouvelles conditions de ce partenariat concernant l'écomusée.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer la convention de partenariat avec l'association « Les Amis du Terroir » afin d'appliquer les nouvelles modalités et conditions suivant la convention qui prendra effet à la date des signatures de la commune et de l'association « Les Amis du Terroir » pour une durée de deux ans (2 ans). Elle est renouvelable 1 fois (une fois) pour la même durée sur demande de l'association.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à madame le Trésorier, monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et l'association « Les Amis du Terroir » - Écomusée.

Fait à SISTERON, le 13 février 2025

Le Maire,

D. SPAGNOU